

Conseil d'arrondissement du 23 juin 2016

Vœu rattaché à la délibération :
2016 DU 1 - Évaluation du Plan Local d'Urbanisme, approbation de la
modification générale
Relatif au classement en *Espaces Libres à Végétaliser (ELV)* de l'avenue de
Flandre en vue de sa transformation en promenade verte

Déposé par les élu-e-s du Groupe écologiste et citoyen du 19^{ème} arrondissement

Considérant que l'avenue de Flandre est un axe parisien pénétrant très circulé, de 1 500 mètres de long, comprenant un terre-plein central large et assez minéral ;

Considérant qu'une politique volontariste de création et de préservation d'espaces naturels participerait à l'atteinte des objectifs ambitieux fixés par le Plan Climat Énergie, le Plan Biodiversité de la Ville de Paris et la charte « objectif 100 hectares » ;

Considérant que la nature en ville répond à des enjeux paysagers, environnementaux, sanitaires et sociaux très forts ;

Considérant que de nombreuses études ont démontré le rôle majeur des espaces verts et de la biodiversité dans l'amélioration la qualité de vie dans les villes et le bien-être des populations ;

Considérant les bénéfices en termes environnementaux et de santé publique pour la ville et ses habitant-e-s d'introduction d'espaces naturels, qui contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre, atténuent les îlots de chaleur et participent à l'amélioration de la qualité de l'air ;

Considérant que la pollution de proximité sur l'avenue de Flandre, selon les relevés d'Airparif, dépasse largement les seuils réglementaires, impactant la santé des riverains ;

Considérant le bruit occasionné par la circulation automobile ;

Considérant que les arrondissements périphériques cumulent souvent inégalités sociales et environnementale vis-à-vis des arrondissements centraux ;

Considérant le rôle social des espaces non bâtis dans l'amélioration de la qualité de vie des parisiennes et des parisiens en termes de pratiques récréatives, de création de lien social et de santé ;

Considérant la nécessité de renforcer la trame verte parisienne, pour la préservation et l'enrichissement de la biodiversité, en créant et connectant entre eux des espaces de vie et de déplacement dont la petite ceinture est un maillon essentiel ;

Considérant l'intégration de l'avenue de Flandre dans le plan Vélo de la Ville de Paris qui prévoit à l'horizon 2017 son réaménagement par la création de pistes cyclables dans les deux sens ;

Considérant l'ambition d'une ville collaborative s'appuyant sur des dispositifs de démocratie participative porté par la maire de Paris et la nécessité d'associer les habitants aux projets pour en garantir la pertinence ;

Aussi, les élu-e-s du groupe écologiste et citoyen du 19^{ème} arrondissement proposent que, dans le cadre de la délibération relative à la modification du PLU, l'avenue de Flandre soient protégée d'un classement en tant qu'espace libre à végétaliser (ELV), et soit à ce titre délimitée sur les documents graphiques du règlement général du Plan Local d'Urbanisme, bénéficie d'un aménagement de qualité en vue de sa transformation en promenade verte, en concertation avec la participation des riverains, du terre-plein central associant espaces libres à végétaliser, espaces de détente et de loisirs et jeux notamment pour enfants et familles, sur le modèle des grands axes parisiens à l'image de certaines portions du boulevard Richard Lenoir .